



DELIBERATION 2018-35

LE VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-HUIT MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration H. FONTVIEILLE - Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL - Mme RENARD S. procuration à Mme A. VESSIOT – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subvention projets 2018 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations.

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la Commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subventions d'aides déposés. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Arc Lat'Védas	470 €	Participation financière à l'organisation du concours qualificatif pour le Championnat de France du samedi 12 et dimanche 13 mai 2018
La Spirale Védasienne	3 000 €	Participation financière à l'organisation du Championnat National du 19 au 20 mai 2018 dans la commune d'Elancourt

Escapade Védasienne	800 €	Participation financière à l'achat de 3 GPS et accessoires pour le bon déroulement des randonnées
Racing Club Védasien	2 500 €	Participation financière à l'organisation du tournoi international des U11 du lundi 30 mars au dimanche 1 avril 2018 à Orvault
Hissez Haut	500 €	Participation financière aux échéances en voile
TOTAL	7 270 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
D'Aici D'Alai	600 €	Participation financière à l'organisation d'une veillée (partage d'une culture Occitane) le dimanche 4 novembre 2018 de 18h à 21h à la salle de la Cheminée
TOTAL	600 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Madame le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2018 attribuées à ce jour sera de :

- subventions de fonctionnement : 65 785 €
 - subventions projets : 35 470 €
 Soit un total à ce jour de : 101 255 €
 et un solde restant au budget de : 8 745 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des subventions projets tels que définis dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
 Maire de Saint Jean de Védas

